

Tout a été fait dans les règles de l'art

AXE OUEST DE L'A5 Jugeant la comparaison des variantes officielle et alternative mal conduite, plusieurs députés demandaient au gouvernement un nouveau rapport. Celui-ci juge les griefs infondés.

PAR PHILIPPE OUDOT

L'axe Ouest de l'A5 sera une fois encore au menu de la session d'automne du Grand Conseil, qui commence la semaine prochaine. Les députés se prononceront en effet sur une motion urgente qui demande au gouvernement d'expliquer pourquoi les associations opposées au projet n'ont pas été prises en considération dans l'évaluation de la variante «Axe ouest: mieux comme ça».

Dans la foulée, les auteurs le chargeaient d'établir un rapport complémentaire avec l'intégralité des chiffres disponibles sur l'impact du nouvel axe Est sur le trafic. Ils voulaient aussi s'assurer que la Direction des travaux publics avait bien respecté la législation concernant l'attribution des mandats pour la comparaison entre les deux variantes.

Et pour appuyer leurs propos, les motionnaires relevaient que la comparaison faite n'avait pas été menée de manière correcte et ne s'appuyait pas sur les dernières données. Ils relevaient par ailleurs que «le projet a été évalué par trois bureaux d'ingénieurs qui travaillent depuis plusieurs décennies sur la planification de l'A5. Il y a de quoi s'interroger sur la neutralité et l'indépendance de cette évaluation.»

Procédure participative

Le Conseil exécutif ne partage pas vraiment l'avis des motionnaires. Il rappelle que le contournement Ouest de Bienne est à l'étude depuis plus de 50 ans, et que le canton a mené «une procédure de planification participative unique en son genre dans le domaine de

la construction des routes nationales». Depuis des décennies, une délégation des autorités, qui compte des représentants des communes, fait partie de l'organisation du projet. Qui plus est, la population a pu formuler des remarques dans le cadre d'une procédure de participation, et une large majorité des participants a soutenu le projet actuel.

Il faudra attendre deux ou trois ans pour avoir des données fiables concernant le trafic sur la branche Est.

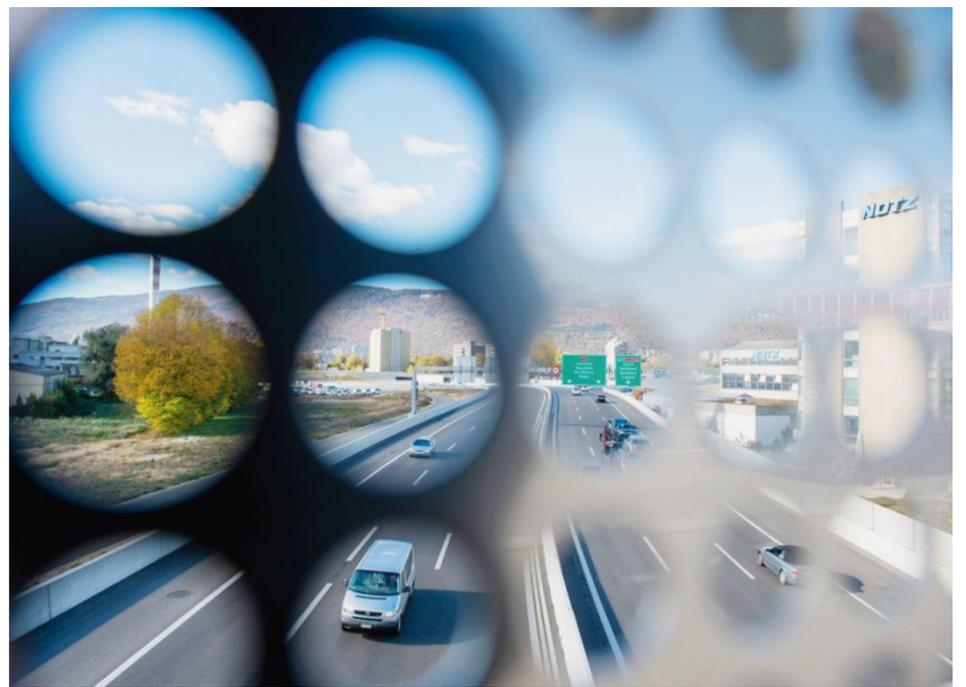
Le gouvernement observe par ailleurs que la vérification factuelle (comparaison technique) réalisée a clairement fait ressortir le fait que «la proposition alternative proposée par un comité citoyen est clairement moins efficace sur le plan de la circulation que le projet définitif officiel du canton».

Dans ce contexte, le Conseil exécutif souligne que la vérification technique ne fait pas partie de la procédure d'approbation des plans pendant après de la Confédération pour le projet définitif, qui fait l'objet d'oppositions. «Cette vérification factuelle consistait en une comparaison de nature purement technique entre le projet définitif et l'idée alternative. C'est la raison pour laquelle il a été fait appel à des spécialistes externes reconnus, sans y associer d'opposants.» Le gouvernement propose donc d'adopter et de classer ce point de la motion.

S'agissant du rapport supplé-

mentaire réclamé avec les chiffres les plus récents, il observe que ceux actuels relevés depuis l'ouverture du contournement par l'Est sont encore provisoires, mais correspondent plutôt bien avec ceux du modèle de données. Le gouvernement précise qu'il faudra sans doute attendre deux ou trois ans pour avoir des données fiables. Dès lors, si des clarifications sont entreprises, l'impact de la branche Est devra être vérifié. Dans ce contexte, le gouvernement propose d'adopter ce point de la motion sous forme de postulat.

Enfin, s'agissant du respect de la législation concernant l'attribution des mandats, le Conseil exécutif assure qu'ils ont été effectués correctement, conformément aux dispositions de la législation sur les marchés publics. Il propose donc d'accepter et de classer ce dernier point.



Ce n'est pas demain la veille que l'axe Ouest du contournement Ouest de Bienne sera construit. P.-S. JAGGI

Les communes sont libres d'organiser un vote consultatif

En plus la présente motion, plusieurs députés avaient bombardé le Conseil exécutif de questions après la publication des résultats de la comparaison technique entre le projet définitif de l'axe Ouest et le projet alternatif. Ils voulaient notamment savoir pourquoi il ne s'était pas entretenu avec les parties concernées avant de rendre son rapport. Eh bien, répond le gouvernement, il assure avoir approfondi, remanié et fait documenter de manière transparente les clarifications apportées. Il précise aussi que des discussions ont eu lieu entre des responsables du canton et des représentants du comité «Axe Ouest: pas comme ça!»

Les élus voulaient aussi savoir pourquoi le Conseil exécutif n'avait pas attendu le dialogue avec la population organisé en septembre avant de rendre son rapport. Un grief que le gouvernement écarte d'un

revers de la main: c'est à dessein qu'il a publié ce rapport avant ces séances d'information publique, afin que les intéressés puissent s'informer en détail sur le projet définitif et la variante alternative.

Quid des améliorations?

Interpellé à propos de la mise en œuvre possible des propositions d'amélioration qui ont été faites lors de ces séances, l'exécutif indique que les villes de Bienne et de Nidau peuvent soumettre des propositions quant à la suite de la procédure. Il indique cependant que «s'il y a lieu de donner suite aux propositions d'améliorations formulées, elles ne pourront être effectuées que si les deux villes participent aux coûts».

Les députés demandaient par ailleurs au Conseil exécutif s'il était prêt à poursuivre le projet de base malgré l'importante

opposition de la population de l'agglomération biennoise. Dans sa réponse, donnée avant la publication du sondage de cette semaine, le gouvernement indique que cela dépendra de la nécessité ou non d'apporter d'autres clarifications. «Le dernier mot reviendra à la délégation des autorités pour le contournement de Bienne par l'A5. Il admet toutefois que les attentes et les craintes de la population joueront un grand rôle dans la décision sur la poursuite de la procédure.» Les élus souhaitaient enfin savoir si le gouvernement était prêt à mettre sur pied un vote consultatif à ce sujet pour prendre en compte les intérêts de la population concernée. Eh bien, pas sur le plan cantonal, répond-il. En revanche, les communes sont libres d'organiser de telles votations au niveau communal si leur règlement d'organisation le prévoit. **PHO**

Ce qui s'appelle décentraliser le centre

80 EMPLOIS À LA TRAPPE? Selon le gouvernement, il devrait s'agir de postes dans l'administration centrale. Mais les administrations décentralisées pourraient être touchées.

Le Conseil exécutif, on le sait, propose de supprimer 80 postes dans l'administration centrale pour mettre en œuvre une déclaration de planification acceptée par le Grand Conseil en 2017, qui demandait justement une réduction de 3% des postes.

Avant le débat de novembre au Grand Conseil concernant le budget et le plan financier, la Commission des finances vient de s'opposer à cette suppression de postes. Quant à Virginie Heyer (PLR, Perrefitte), elle n'était pas au courant de cet ultime rebondissement lors du dépôt de son interpellation. Ce qui l'inquiétait, toutefois, c'est la notion d'administration centrale du gouvernement: «La définition de l'administration dite centrale obéit à une approche fonctionnelle: des fonc-

tions comme celles de direction, de collaborateur scientifique, de collaborateur spécialisé et des fonctions transversales (finances, informatique, personnel) ont été affectées à l'administration centrale. Il s'ensuit donc que certains postes d'unités administratives décentralisées peuvent être concernés par cette réduction», expliquait l'Ours.

Drôle de définition

«Cette définition interpelle, sachant que régions et communes pourraient être plus ou moins fortement impactées si des postes sont aussi supprimés dans l'administration décentralisée, constatait l'interpellatrice. Les préfectures, les autorités de protection de l'enfant et de l'adulte, le registre foncier, l'Office des poursuites et

l'OACOT sont par exemple des unités administratives décentralisées qui sont rattachées à la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques (JCE) et qui pourraient donc potentiellement être touchées. Or, cela porterait gravement préjudice aux prestations délivrées aux communes et à la population de supprimer des fonctions spécialisées dans ces unités très sollicitées dans la réalité quotidienne.»

Dans ce lourd contexte d'incertitudes, Virginie Heyer avait demandé des précisions sur la suite des opérations, y compris dans le Jura bernois.

Le gouvernement vient de lui faire savoir que la réduction des postes à laquelle la JCE doit procéder s'appuiera sur les critères fixés sur la base de la des-

cription des fonctions-types. Ces critères sont définis dans la réponse de l'exécutif à une motion intitulée «Ne pas dénaturer les décisions du Grand Conseil». La description des fonctions-types dresse la liste exhaustive des fonctions de l'administration. Ainsi, tous les offices et services de la JCE disposent de postes qu'il faut assimiler à l'administration centrale. La réduction de 3%, concernera toutes les unités administratives de la Direction.

Retranchement

Les offices et services qui ont déjà retranché des postes dans le cadre du programme d'allègement 2018 pourront se prévaloir de ces suppressions lors de la mise en œuvre de la déclaration de planification. Au total, la JCE doit encore réduire



Virginie Heyer: inquiète pour les communes. ARCHIVES

ses effectifs de 18,2 postes à temps plein d'ici à fin 2021.

La clef de répartition entre les unités administratives de la JCE est la suivante: 4,1 postes à temps plein de l'administration centrale et 14,1 postes à temps plein de l'administration décentralisée.

Pour ce qui est du Jura bernois, la réduction linéaire des postes et le délai de trois ans permettent une mise en œuvre modérée, acceptable aussi bien pour le personnel que les régions administratives concernées, dont les modalités sont à l'étude pour chaque unité et chaque site, insiste le Conseil exécutif

qui a accordé une marge de manœuvre aux Directions.

Selon les résultats d'une première estimation, la suppression des postes de la JCE se fera, dans la mesure du possible, au gré des fluctuations naturelles ou par des gains d'efficacité. Un plan détaillé pour chaque unité est toutefois encore en cours d'élaboration. A l'heure actuelle, le Conseil exécutif ne peut pas totalement exclure qu'une adaptation de l'offre de prestations de certaines unités de l'administration tant centrale que décentralisée sera envisagée. Attendons déjà l'examen du budget! **PABR**